RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RELATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté 2026-11
Composition des bureaux de vote électronique

Le Recteur de la Région académique de Guyane,

Vu le code de l'éducation nationale ;
Vu le code général de la fonction publique notamment ses articles R.211-505 à R.211-584 ;
Vue l'avis du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale en date du 14 avril 2026 ;
Vu l'avis du comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports en date du 15 avril 2026 ;
Vu l'avis du comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur de la recherche en date du 16 avril 2026 ;
Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026 ;

Arrêtent :

1°) Le bureau de vote électronique du comité social d'administration de proximité de l'académie de Guyane est composé comme suit :

Membres de l'administration :

Président : M. CAZENEUVE Julien
Secrétaire : Mme VINCENT Kristel
Secrétaire suppléant(e) : Mme RABAUD Wendy

Délégués de liste, en annexe 1 ;

2°) La composition du bureau de vote électronique de la commission administrative paritaire académique des personnels de direction de Guyane est précisée en annexe 2.

3°) La composition du bureau de vote électronique de la commission administrative paritaire académique enseignants 2nd degré, professeurs de l'ENSAM, CPE, PSYEN de Guyane est précisée en annexe 3.

4°) La composition du bureau de vote électronique de la commission administrative paritaire académique des AAE de Guyane est précisée en annexe 4.

5°) La composition du bureau de vote électronique de la commission administrative paritaire académique des SAENES, TEN de Guyane est précisée en annexe 5.

6°) La composition du bureau de vote électronique de la commission administrative paritaire académique des ADJAENES, ATEE de Guyane est précisée en annexe 6.

7°) La composition du bureau de vote électronique de la commission administrative paritaire académique des INFENES, CTSS, ASSAE de Guyane est précisée en annexe 7.

8°) La composition du bureau de vote électronique de la commission administrative paritaire académique des ATRF de Guyane est précisée en annexe 8.

9°) La composition du bureau de vote électronique de la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et professeurs des écoles de Guyane est précisée en annexe 9.

10°) La composition du bureau de vote électronique de la commission consultative paritaire des contractuels ENS, EDU, PSYEN de Guyane est précisée en annexe 10.

11°) La composition du bureau de vote électronique de la commission consultative paritaire des contractuels SURV, ACC de Guyane est précisée en annexe 11.

12°) La composition du bureau de vote électronique de la commission consultative paritaire des contractuels ATPSS de Guyane est précisée en annexe 12.

13°) La composition du bureau de vote électronique de la commission consultative mixte académique de l'enseignement privé de l'académie de Guyane est précisée en annexe 13.

14°) La composition du bureau de vote électronique de la commission consultative mixte départementale de l'enseignement privé de l'académie de Guyane est précisée en annexe 14.

Fait à Cayenne, le 06/11/26

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Julien CAZENEUVE